



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

Cinq enjeux prioritaires pour le mieux-être des personnes aînées

Avis sur les soins à domicile et l'aide à domicile

Avis concernant des personnes aînées en situation de pauvreté

Avis sur l'isolement de certains aînés avec la pandémie

Avis sur les besoins des aînés en transport des aînés

Avis sur l'âgisme

Ces avis sont disponibles sur le [Site Web de la Table](#).

LÉVIS, 16 juin 2022

Rédaction

Maxime Morin, coordonnateur TCA-CA

Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA

Correction

Maxime Morin, coordonnateur TCA-CA

Adoption par le CA – le 15 juin 2022

Mot de la présidente



C'est avec fierté que la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) présente ce document. Il contient les problématiques qui ont été traités lors de la Rencontre régionale de concertation qui s'est tenue le 23 novembre 2021, au Centre récréatif de Saint-Henri-de-Lévis. Ces préoccupations ont été proposées par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 23 septembre 2021.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont participé à la planification et la réalisation de ce rendez-vous, de même, que tous ceux qui ont rendu possibles cette synthèse. Il y a d'abord le comité organisateur qui a œuvré en accélérer pour organiser la rencontre, puis les participants qui étaient présents lors de la rencontre de novembre 2021. Puis, il y a eu tous ceux qui ont participé à la consultation suite au dépôt des projets d'avis en décembre et janvier. Enfin, il y a tous ceux qui ont contribué à l'amélioration des recommandations en février et mars 2022. Je tiens à souligner l'intérêt, et la grande implication des membres du Comité de direction ainsi que ceux du Conseil d'administration dans la réalisation de ces dossiers.

De la fin février à la mi-avril, les avis, selon le cas ont été transmis à tous les paliers de gouvernement, puis aux MRC et municipalités selon la convenance. Les organismes et les municipalités ont été invités à rédiger des résolutions d'appuis à une recommandation ou des recommandations. Nous attendons, à ce jour, des suivis et des gestes concrets des autorités politiques.

Notre intention est de colliger et de faire connaître toutes suggestions ou actions visant à améliorer les conditions de vie des personnes aînées à ce qui concerne ces sujets.

Ce fut un travail d'équipe qui servira, nous l'espérons, au mieux-être de nos aînés.

Bonne lecture,

A handwritten signature in black ink that reads "Nicole Bérubé".

Nicole Bérubé, présidente
Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

Introduction

Le 23 novembre 2021, des membres de son conseil d'administration, des organismes d'aînés, des organismes de services aux aînés, des élus et des personnes aînées répondaient à une invitation de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) à une Rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis.

La concertation se déclinait autour de cinq thématiques identifiées en septembre par le conseil d'administration : soins à domicile et aide à domicile, aînés en situation de pauvreté, l'isolement de certains aînés suite à la pandémie, besoins de transport de certains aînés et l'âgisme

Les personnes présentes pouvaient choisir leur sujet de prédilection. Elles étaient rassemblées en plusieurs sous-groupes. Dans un premier temps, les participants devaient donner des exemples de situations rencontrées qui selon eux étaient problématiques ou non-efficientes et en préciser des causes. Dans un deuxième temps, les équipiers devaient proposer des solutions aux problèmes mentionnés.

Les propos des participants ont été recueillis puis rassemblés et uniformisés. Par la suite, des recommandations ont été rédigées et soumises à la consultation du Conseil d'administration et d'un certain nombre de participants. Les documents constitués ont pris la forme d'avis. Chaque Avis contient de la documentation pertinente, les propos des participants sur la problématique, les causes et les solutions. Puis on y retrouve entre 4 et 6 recommandations. La recommandation # 1 de chaque Avis est large mais vise l'ensemble de la problématique. Les Avis ont été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière - Appalaches. De plus, plusieurs personnes, membres du conseil d'administration, collaborateurs, ont contribué à l'amélioration des avis et plus particulièrement des recommandations

Les Avis ont été diffusés entre le 20 février et le 20 avril 2022 aux instances suivantes selon leur pertinence.

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- MTQ
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

Avec une lettre personnalisée et adaptée, chacun des AVIS a été distribué à des ministères, aux députés de la région dans les deux paliers de gouvernement, aux MRC et municipalités, aux organismes du territoire.

La réalisation et la publication du présent document ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



**TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

*Santé
et Services sociaux*
Québec

Le présent document regroupe les éléments essentiels des Avis : Pour chaque enjeu, on trouvera :

- A) Problématiques,
- B) Recommandations,
- C) Avenues prometteuses.

Bonne lecture

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	4
1. UNE SUITE LOGIQUE AU « PORTRAIT DES AÎNÉS »	7
2. LES ENJEUX	9
2.1 <u>Les soins à domicile</u>	9
A) Des problématiques	9
B) Des recommandations.....	11
C) Des avenues prometteuses.....	15
2.2 Des aînés en situation de pauvreté	16
A) Des problématiques	16
B) Des recommandations.....	18
C) Des avenues prometteuses	20
2.3 L'isolement de certains aînés avec la pandémie	21
A) Des problématiques	21
B) Des recommandations.....	23
C) Des avenues prometteuses.....	26
2.4 Les besoins de transport des aînés	27
A) Des problématiques	27
B) Des recommandations.....	29
C) Des avenues prometteuses.....	31
2.5 L'âgisme aînés	33
A) Des problématiques	33
B) Des recommandations.....	35
C) Des avenues prometteuses.....	36
3. CONTRIBUTION AU VIEILLISSEMENT ACTIF	37
CONCLUSION.....	40

1. UNE SUITE LOGIQUE AU « PORTRAIT DES AÎNÉS¹ »

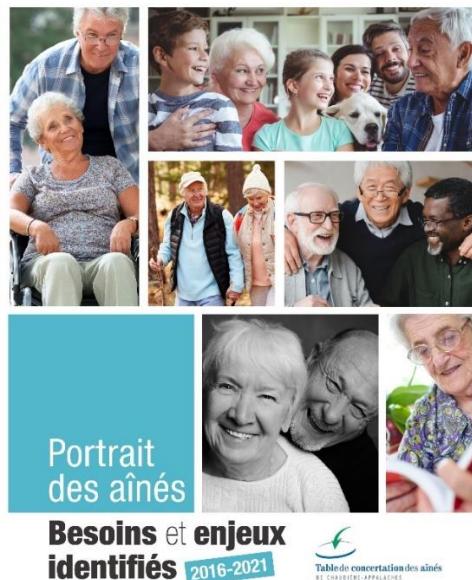
L'analyse stratégique de la Table de concertation des aînés des Chaudière-Appalaches réalisé en 2016 avait suscité le projet de produire un document important concernant les personnes aînées de Chaudière-Appalaches. Ce projet s'est réalisé dans la publication du « Portrait des aînés, besoins et enjeux 2016-2021 ».

Extrait²

« C'est plus qu'un simple dévoilement des belles données et nous croyons que la lecture personnelle ou l'échange en groupe concernant ces informations serviront à mieux comprendre les tenants et les aboutissants qui auront des impacts sur les services à mettre en place pour répondre aux besoins des aînés de notre région au cours des prochaines années. Les différents enjeux évoqués sont la qualité de vie, l'amélioration des conditions de vie, l'accessibilité aux soins et services sociaux, la lutte contre les abus et la maltraitance. Il importe d'avoir une vision commune de toutes ces réalités.

Nous croyons donc que l'ensemble de cette production ouvre la porte à des perspectives nouvelles dans les services à apporter à nos aînés afin de répondre à leurs besoins compte tenu des mouvances actuelles et futures. »

Ce cahier est devenu un outil de travail en 2019. Il a été présenté en grandes pompes le 27 mars 2019 au Centre Castel de Sainte-Marie en présence de plusieurs personnes dont trois préfets : René Provençal de L'Islet, Bernard Couet des Etchemin et Paul Vachon de la MRC des Appalaches, de la représentante du Secrétariat aux aînés M^{me} Michèle Bourdage et Julie Émond, directrice-adjointe SAPA du CISSS-CA.



¹ Portrait des aînés, Besoins et enjeux identifiés 2016-2021, TCA-CA

² *Portrait des aînés, Besoins et enjeux identifiés 2016-2021, TCA-CA, page 1.*

Le document contenait

Extrait³

Le document présente des données sociodémographiques récentes et pertinentes qui, à notre avis, seront utiles tant pour les instances décisionnelles que pour les organismes d'aînés ou les organismes de services aux aînés. Il est aussi question des enjeux prioritaires qui découlent de la planification stratégique réalisée en 2015-2016, laquelle a abouti à la « Journée de réflexion » du 28 avril 2016 à Saint Elzéar. Nous pouvons dire que cet outil promis devient réalité.

Il présentait de multiples tableaux sur le vieillissement de la population dans chacune des MRC et dans la Ville de Lévis. De plus, chaque problématique de santé et développement faisait l'objet d'une présentation. Ainsi lorsqu'il a été question des cinq thèmes choisis par le conseil d'administration de la TCA-CA le 23 septembre 2021, il était facile de trouver de la documentation sur les sujets proposés. Des éléments ont donc été extraits du « Portrait » et placés sur le site web dès le début d'octobre. Ces extraits et d'autres brefs textes ont été disposés sur les tables lors des ateliers du 23 novembre 2021.

Le contenu du document

- 1. Introduction**
- 2. Portrait sociodémographique et de santé des aînés**
- 3. Les conditions favorables pour vieillir en santé**
- 4. La qualité de vie des aînés à domicile, en résidence et en institution, et l'amélioration des leurs conditions de vie (transport, défavorisation, participation sociale)**
- 5. L'accessibilité aux soins et services sociaux (services)**
- 6. L'abus et maltraitance (âgisme)**
- 7. Conclusions**

Plus 20 pages de tableaux

³ *Portrait des aînés, Besoins et enjeux identifiés 2016-2021, TCA-CA, page 1.*

2. LES ENJEUX

2.1 Premier enjeu

AVIS SUR LES SOINS À DOMICILE ET LE SOUTIEN À DOMICILE (Vivre chez soi dans sa communauté)

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est d'AMORCER UNE RÉFLEXION MENANT À L'AMÉLIORATION « DES SERVICES À DOMICILE » dont les SOINS À DOMICILE ET LE SOUTIEN À DOMICILE pour le mieux-être des personnes aînées dans une perspective de vivre plus longtemps chez soi dans sa communauté.

Dans le présent texte, lorsqu'il sera question des « services d'aide à domicile » nous utiliserons ce qu'entend l'Appui proche aidant qui comprend notamment cuisiner, nettoyer sa maison, faire ses courses, gérer ses finances, etc., et les activités de la vie quotidienne (AVQ), tel que faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter, se déplacer, etc.

A) Des problématiques

1. Le vieillissement de la population

D'amblée, les participants ont souligné à grands traits le vieillissement de la population ce qui exerce, par conséquent, une pression sur le système de santé. S'il y a plus de personnes aînées, il y a possibilité de plus de cas lourds.

2. Le besoin de soins et de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Avec le temps, certains cas deviennent plus lourds, trop lourds pour les organismes communautaires ou les entreprises d'économie sociale. Puis les services de soins à domiciles sont limités à des besoins très particuliers, ce qui pousse les personnes aînées vers les CHSLD. Les participants dénotent la complexité du réseau de la santé quand les besoins apparaissent.

3. Les services d'aide à domicile

Ces services sont dispensés par des organismes communautaires ou d'économie sociale. Les ressources financières de ces organismes sont restreintes. De plus, par exemple, en accompagnement-transport, le manque de bénévoles se fait sentir. En ruralité, les distances compliquent la prestation de services.

4. Le besoin de soutien aux proches aidants

Les proches aidants ont besoin de soutien et de formation pour répondre adéquatement aux besoins des personnes aidées. Sinon les proches aidants risquent de s'épuiser à la tâche. Le réseau de la santé est grandement interpellé en ce sens malgré des mesures récentes d'amélioration.

5. Autres considérations

Il y a également d'autres facteurs qui entrent en considération, notamment, la pénurie de main d'œuvre. Puis il y a toujours des personnes qui ne connaissent pas ou connaissent mal les services offerts par les institutions ou les organismes. À notre avis, ce n'est pas nécessairement en ajoutant des structures que l'on va résoudre la problématique mais en améliorant les services en facilitant leur accessibilité et en les faisant connaître.

B) Des recommandations

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est d'AMORCER UNE RÉFLEXION MENANT À L'AMÉLIORATION « DES SERVICES À DOMICILE » dont les SOINS À DOMICILE ET LE SOUTIEN À DOMICILE pour le mieux-être des personnes aînées dans une perspective de vivre plus longtemps chez soi dans sa communauté.

Le titre du cadre proposé par le CISSS-CA en pages 3 et 4 est ambigu et équivoque. Le texte parle d'abord et en abondance de « soins à domicile », ce qui est bien. Le titre couvre des soins et des éléments complémentaires pour permettre à des personnes aînées de demeurer le plus longtemps dans leur résidence. Mais lorsque monsieur ou madame Toulemonde entend « soutien à domicile » il y a de fortes chances qu'il ou elle pense à la Coop de services à domicile et non à des « soins » à domicile. Cependant le libellé du site d'où provient le cadre du CISSS-CA <https://www.cisssca.com/soins-et-services/soutien-a-lautonomie/soutien-a-domicile/> indique bien « soins et services ». Nous croyons que nous avons avantage à être univoque et précis, à parler de « soins à domicile » et de « services d'aide à domicile » des moyens pour demeurer chez soi le plus longtemps.

RECOMMANDATION # 1

Que le Gouvernement du Québec développe et élargisse le panier de services de soins à domicile

NOTE : Par « soins à domicile » nous entendons ce qui suit.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Soins infirmiers;• Services psychosociaux;• Ergothérapie et physiothérapie;• Inhalothérapie;• Services médicaux; | <ul style="list-style-type: none">• Nutrition;• Soins palliatifs;• Assistance personnelle; |
|--|--|

- Donner priorité aux soins des personnes par rapport au béton - une approche centrée sur la personne
- Faire connaître les services disponibles et en ajouter
- Réviser les critères actuels d'accès à ces services
- Accélérer le traitement des demandes de service afin d'éviter la détérioration de la santé et les risques pour la sécurité des personnes
- Rendre les services plus accessibles en les décentralisant et en les démocratisant
- Permettre d'aller faire des prises de sang à domicile
- Augmenter le financement des services (dépasser le 14 %)

Cela permet à des personnes aînées de demeurer plus longtemps dans leur résidence, ainsi les services sont décentralisés et plus accessibles.

Corolaire # 1

Que le Gouvernement du Canada augmente sa quotepart pour les services de santé

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec développe également les services d'aide à domicile

- Réviser les critères donnant droit aux services de soutien à domicile et la pondération de ceux-ci pour permettre un véritable accès aux services
- Mieux informer la population sur les services de soutien à domicile existant
- Valoriser ce travail par des témoignages d'aînés, de proches aidants, de préposés ou d'auxiliaires en santé
- Faire autrement (ne pas entrer les gens dans des cases, mais plutôt répondre aux besoins spécifiques de chaque personne)
- Faire connaître les trajectoires des services en place
- Accorder des avantages sociaux et financiers aux organismes
- Mieux financer les services d'assistance à la personne et les services de répit
- Mieux financer le réseau communautaire
- Avoir suffisamment d'ITMAV dans nos communautés
- Permettre aux personnes de bénéficier de services courants en leur laissant suffisamment de latitude pour élaborer eux-mêmes leur panier de services
- Augmenter le nombre de personnes recevant les services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes aînées (mesure 41 d'*Un Québec pour tous les âges*⁴)
- Bonifier le soutien et l'accompagnement des petites municipalités et de MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA (mesure 46 d'*Un Québec pour tous les âges*⁵)

NOTE. La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches considère que le présent AVIS ne peut être dissocié de « l'AVIS concernant des personnes aînées en situation de pauvreté » qui est complémentaire à celui-ci et qu'on peut trouver sur le site web www.tabledesainesca.wordpress.com. Lorsqu'une personne vit avec un manque de ressources financières, elle ne peut subvenir adéquatement à ses besoins et il s'ensuit une détérioration de sa santé. Il CONVIENT DONC DE PRENDRE EN COMPTE CET ÉLÉMENT.

⁴ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieillirretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>. Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023.

⁵ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieillirretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>. Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023.

RECOMMANDATION # 3

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux optimise la promotion de la santé et la prévention

- Promouvoir une vision globale du vieillissement de façon à travailler en amont afin de prévenir les problèmes reliés trop souvent et à tort au vieillissement
- Accélérer le traitement des demandes de service afin d'éviter la détérioration de la santé et les risques pour la sécurité des personnes
- Impliquer les familles dans la caractérisation des besoins d'une personne
- Prévenir les besoins de soins à domicile en répondant à des besoins d'aide à domicile
- Préparer au vieillissement en outillant les personnes à développer des capacités d'adaptation et de transition de vie
- Donner de la formation et de l'information
- Développer le repérage précoce (travailler en amont : détection et prévention)
- Prioriser les saines habitudes de vie et une alimentation adaptée et équilibrée
- Repérer les personnes aînées isolées et vulnérables (ITMAV⁶, etc.)
- Informer les personnes aînées sur les services (ITMAV, etc.)
- Permettre aux organismes de référer directement
- Accompagner les personnes aînées vers les services (ITMAV, etc.)
- Mesurer les résultats des mesures mises en place
- Supporter et valoriser les entreprises d'économie sociale
- Collaborer (personnel de CLSC) avec les organismes par des conférences et des activités pour les aînés

RECOMMANDATION # 4

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux valorise le travail en soins et en soutien à domicile

- Améliorer l'environnement de travail pour les professionnels de la santé notamment par des technologies innovantes
- Faire connaître et valoriser ce travail et ces services
- Faire que le service réponde bien aux besoins des personnes
- Accorder des avantages sociaux et financiers

Ce travail en soutien à domicile fait toute la différence.

RECOMMANDATION # 5

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux facilite la vie aux proches aidants

⁶ ITMAV : Initiative de travail de milieu auprès des aînés vulnérables

- Élargir la définition de proches aidants pour permettre à des amis, ou des membres de la famille éloignée de soutenir des personnes en perte d'autonomie
- Mettre en place des mesures pour repérer les proches aidants
- Être à écoute des proches aidants pour répondre à leurs besoins (ils sont essentiels pour le maintien à domicile de plusieurs aînés)
- Reconnaître l'expertise de proches aidants et considérer leur réalité
- Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure (mesure 30 d'*Un Québec pour tous les âges*⁷)

RECOMMANDATION # 6

Que les municipalités s'impliquent davantage pour favoriser la participation active des aînés au sein de leur communauté

- Mieux intégrer et faire vivre MADA⁸
- Faire connaître la politique MADA et la rendre accessible dans chaque municipalité
- Faire connaître les services locaux
- Faciliter la construction de maisons intergénérationnelles
- Faciliter la vie aux proches aidants
- Accorder un budget pour l'accompagnement-transport

⁷ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>. *Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023*

⁸ MADA : Municipalité amie des aînés

C) Des avenues prometteuses

Un large consensus sur le développement des services à domiciles.

- **La Coalition pour la dignité des aînés**

Fondée en juin 2020, la **Coalition pour la dignité des aînés (CDA)** est un regroupement d'associations nationales de personnes aînées constituant un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement pour les dossiers qui touchent ou qui rejoignent les préoccupations des personnes aînées québécoises, notamment en matière de revenus et de finance, de santé, d'hébergement, etc. La CDA regroupe six associations, à savoir :



La Coalition recommandait l'amélioration des soins à domicile.

- **Le Conseil du patronat du Québec**

Une recommandation du Conseil du patronat du Québec⁹ (CPQ) en 2021 recommandait de « *Privilégier les soins et les services de maintien à domicile, y compris dans les RPA, et retarder l'institutionnalisation en CHSLD lorsque c'est possible, en renforçant notamment les budgets publics* (page 17). »

- **La publication du volume 5060**

Le volume *5060 L'hécatombe de la COVID-19 dans nos CHSLD*¹⁰ consacre le chapitre 11 *La grande révolution* principalement sur le sujet des soins à domicile.

- **Un sujet traité dans plusieurs Tables régionales de concertation**

Selon nos informations, cinq Tables régionales de concertation ont traité ce sujet.

⁹ « *Faire les bons choix pour nos aînés d'aujourd'hui et de demain* » **Conseil du Patronat du Québec, 9 décembre 2021, 26 pages.**

¹⁰ Duchaine G., Gagnon K., Lacourcière A. *5060 L'hécatombe de la COVID-19 dans nos CHSLD. Essai Boréal, Montréal, 2022.*

2.2 Deuxième enjeu

AVIS CONCERNANT DES PERSONNES AÎNÉES EN SITUATION DE PAUVRETÉ (Vivre dans la dignité)

L'OBJECTIF principal du présent AVIS de permettre à toutes les personnes aînées d'atteindre un REVENU VIABLE afin qu'elles puissent vivre dans la dignité.

A) Des problématiques

INDICATEURS DE PAUVRETÉ

L'utilisation du terme faible revenu réfère à la Mesure du faible revenu (MFR) ou le Seuil de faible revenu (SFR). Le seuil de pauvreté réfère à la Mesure du panier de consommation (MPC). Tout dépend de quoi on parle. Si on veut savoir combien il faut de sous pour sortir les ainés de la pauvreté, on parle alors du revenu viable (RV) tel que défini par l'IRIS.

Voici un exemple concret des différents seuils selon ces 4 indicateurs, pour une personne seule, vivant à Lévis, en 2019 (Statistique Canada, 2021). Tableaux de données personnalisées : MPC, SFR et MFR, Lévis, 2019, personne seule¹¹.

MPC	SFR	MFR	RV
17 811 \$	18 520 \$	25 153 \$	27 409 \$

Le REVENU VIABLE est donc le montant qui permet de sortir de la pauvreté.

Le problème du revenu disponible et ses conséquences

Pour des personnes aînées en situation de pauvreté, le revenu disponible détermine des priorités. Les personnes à faible revenu, lorsqu'elles ont payé les intournables ou frais fixes, par exemple le logement, tout devient un luxe. C'est là que la personne coupe sur les aliments sains, les loisirs, etc. La personne doit choisir à quels besoins elle va consacrer ses ressources et à quelle hauteur : santé, alimentation, logement, transport, etc.? Par exemple, en alimentation, elle aura recours à des aliments de moindre qualité ou recours à des banques alimentaires. La personne ne peut se permettre d'avoir une automobile et de l'entretenir alors est dépendante des transports existants ou demander à des voisins ou à de la parenté. Pour plusieurs, l'accessibilité aux technologies informatiques est rendue impossible parce que trop couteuse. S'il arrive des imprévus ou que la santé se détériore alors c'est la catastrophe. De plus, la personne en situation de pauvreté ne se sent pas comme les autres, d'où un sentiment d'inadéquation.

¹¹ Source : Annie Fréchette, organisatrice communautaire (CISSSCA DSPu) et étudiante à la Maîtrise en service social dont le projet de Mémoire porte sur la pauvreté et l'imaginaire collectif.

Des explications au problème

D'abord, au niveau des ressources financières la cause peut provenir d'un fonds de pension inexistant, trop faible ou non indexé. Il arrive que les programmes sociaux ne répondent pas adéquatement à l'élévation du coût de la vie. Par exemple, le bénéficiaire de la pension de vieillesse doit payer ses services dentaires, ses lunettes alors que pour celui qui reçoit de l'aide sociale, c'est gratuit. Concernant le logement, il y a une offre considérable de logements beaucoup trop coûteux. Puis, il y a eu l'augmentation du coût de la vie qui a joué un rôle drastique en 2021.

B) Des recommandations

Pour apporter des correctifs, en ce qui concerne les revenus des personnes les plus démunies, les instances les mieux placées pour intervenir sont, à notre avis, les gouvernements qui peuvent utiliser divers moyens.

Actions sur le revenu

RECOMMANDATION # 1

Que les instances gouvernementales augmentent substantiellement le revenu de base des personnes ainées en situation de pauvreté afin d'assurer à tous l'atteinte du revenu viable reconnu par l'IRIS¹². Cela pourrait se traduire par des subventions, des allocations, des crédits d'impôt, etc.

R # 1.1 Que le Gouvernement du Canada bonifie substantiellement le Supplément de revenu garanti (SRG) et augmente le montant de revenu qui discrédite l'accès au SRG.

- Préciser les conditions d'accès au crédit d'impôt afin que cela serve aux personnes en situation de pauvreté et non à d'autres instances

R # 1.2 Que le Gouvernement du Québec instaure une allocation de supplément pour les personnes ayant un revenu faible (montant non imposable).

- Permettre aux aînés de travailler davantage sans être pénalisés sur leurs revenus de retraite
- Revoir et préciser les conditions d'accès au crédit d'impôt afin que cela serve aux personnes en situation de pauvreté et non à d'autres instances

Il est difficile de suggérer un montant. Il est préférable de présenter une mesure qui rapproche du REVENU VIABLE. Nous croyons qu'une allocation est préférable à un crédit d'impôt parce que la personne reçoit un montant plus tôt.

De plus, une amélioration des revenus pour les personnes en situation de pauvreté peut leur permettre de demeurer plus longtemps à leur domicile au lieu d'être obligé de s'en aller en CHSLD.

Actions sur les logements

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec augmente le nombre de logements sociaux en rendant disponible des unités Accès logis qui permettent la construction de nouveaux logements sociaux.

¹² Institut de recherche et d'information socioéconomique du Québec

- Débloquer les Programmes concernant le sujet puisque le problème actuel est qu'il n'est pas possible d'en construire puisqu'aucune unité n'est disponible depuis plus de trois ans
- Favoriser la construction de logements sociaux avec services de soutien à domicile en collaboration avec le CISSS-CA
- Promouvoir le soutien communautaire en logement social (mesure 36 d'*Un Québec pour tous les âges*¹³)
- Améliorer les conditions de logement des aînés par l'accroissement de l'offre de logements abordables (mesure 57 d'*Un Québec pour tous les âges*¹⁴)
- Améliorer les critères d'accès au logement abordable

Actions par l'intermédiaire des soins de santé

RECOMMANDATION # 3

Il est recommandé au Gouvernement du Québec permettre aux personnes démunies financièrement de recevoir des services gratuits au niveau des soins oculaires, dentaires et auditifs.

- Donner des services de qualité

Actions auprès des organismes d'aide aux personnes en situation de pauvreté

RECOMMANDATION # 4

Que le Gouvernement du Québec et les organismes de philanthropie soutiennent adéquatement les organismes d'aide aux personnes en situation de pauvreté notamment les banques alimentaires et l'aide au transport dans les milieux ruraux.

- Utiliser davantage la caractérisation des communautés comme outil pour connaître les conditions socioéconomiques des aînés et orienter des actions
- Soutenir davantage les personnes vivant en contexte de défavorisation (matérielles et sociales) afin d'assurer leur autonomie (une mesure de base)
- Renforcer et soutenir les interventions intersectorielles

RECOMMANDATION # 5

Que les Gouvernements du Canada et du Québec prennent des mesures rapides et efficaces pour contrôler et réduire l'inflation.

¹³ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>.*Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023*

¹⁴ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>.*Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023*

C) Des avenues prometteuses

- Prolongation de « Familles branchées » du Gouvernement du Canada**

En début de l'année 2022, le Gouvernement du Canada a annoncé la prolongation du Programme « Familles branchées » afin de permettre à des personnes à faible revenu d'avoir accès à Internet à bas prix. Une belle initiative quoique les conditions d'accès et l'application concrète sont difficiles.

- L'allocation de 500 \$ en 2022 du Gouvernement du Québec**

L'allocation de 500 \$ accordée en début de l'année 2022 va dans le bon sens, à notre avis. Cependant le montant aurait-il été plus considérable pour les personnes à faible revenu? L'impact d'un 1000 \$ pour une famille de faible revenu aurait-il été plus marquant qu'auprès d'une famille avec un revenu de 99 000 \$?

2.3 Troisième enjeu

AVIS SUR L'ISOLEMENT DE CERTAINS AÎNÉS AVEC LA PANDÉMIE (Vivre dans la solidarité et l'amitié)

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est que les personnes aînées sortent de l'isolement et retrouvent le goût de participer à la vie sociale afin de vivre dans la solidarité et l'amitié, ce qui apporte beaucoup de bénéfices.

A) Des problématiques

A-1 Des distinctions à apporter

A-2 Ce qui suit est tiré de *L'AVIS sur l'isolement de certains aînés*¹⁵.

Il importe de faire quelques distinctions, notamment entre solitude et isolement. Ces deux termes sont souvent employés indifféremment, cependant dans la littérature sur le sujet une distinction est faite. La solitude peut être choisie mais l'isolement est souvent imposé par différents facteurs de la vie. La solitude peut être saine dans certaines circonstances mais pas l'isolement.

La solitude

La SOLITUDE est un sentiment¹⁶, une perception.

Ce sentiment peut être recherché ou subi. La solitude recherchée ou choisie devient un retrait temporaire bienfaisant afin de générer de nouvelles énergies, il n'y a pas de rupture avec la société. La solitude subie est le fruit d'un retrait progressif et néfaste. La solitude choisie constitue généralement un retrait temporaire et perçu comme bienfaisant.

Isolement

L'ISOLEMENT est un fait, un constat observable, mesurable et qualifiable¹⁷. La personne est sans réseau social. L'individu est séparé du reste de son environnement habituel. Il n'a plus d'intérêt pour participer aux interactions avec les autres ou aux communications avec les autres. Ces personnes ont peu de contacts avec les autres et la qualité de leurs interactions avec autrui laisse à désirer.

¹⁵ *L'AVIS sur l'isolement de certains aînés*¹⁵, TCA-CA, 18 avril 2019, page 5.

¹⁶ Éric Sedan, La solitude et l'isolement social, Réalités, enjeux et défis dans le contexte de vieillissement individuel et collectif, manuel du participant, Groupe Ésorg, 14 décembre 2018, page 12.

¹⁷ Éric Sedan, La solitude et l'isolement social, Réalités, enjeux et défis dans le contexte de vieillissement individuel et collectif, manuel du participant, Groupe Ésorg, 14 décembre 2018, page 12.

A-3 Les problématiques particulières

La pandémie et les mesures sanitaires ont mis en lumière et accentué l'isolement et ses conséquences. La routine des personnes aînées a été bouleversée, l'inquiétude s'est établie, ce qui a causé du stress et de l'anxiété. Le sentiment d'insécurité a eu des répercussions au niveau cognitif, physique, social et mental. Avec le confinement chez soi ou dans sa chambre, l'arrêt des activités, l'interdiction des visites, la perte de repères s'est accentuée. À cela s'est ajouté pour certaines personnes la situation de faible revenu et le manque de transport, ce qui fait pression en faveur de l'isolement.

Des obstacles

Parmi les obstacles à la capacité d'adaptation on peut noter la méconnaissance des organismes du milieu, le non-accès ou la méconnaissance des technologies de l'information, et parfois la confusion dans la communication des mesures sanitaires. La pénurie de main d'œuvre a également joué un rôle.

Des solutions

Les solutions proposées s'orientent vers la diffusion d'informations concernant les services des organismes, un soutien accentué aux organismes des services aux aînés, puis vers un meilleur accès et une plus grande disponibilité de formation aux technologies numériques. On sait qu'en diffusion d'information, il faut reprendre et reprendre. Puis, les organismes des services peuvent travailler en prévention, à notre avis, s'ils en ont les moyens financiers.

Du côté de l'accès Internet, la pandémie a démontré que les personnes aînées qui en avaient l'accès ont pu communiquer avec leurs proches, ce qui a diminué leur isolement. Il convient donc de favoriser l'accès aux technologies numériques et leur utilisation en accentuant la possibilité de formations en ce domaine.

Selon notre perspective, les municipalités ont une posture très favorable pour faire un bout de chemin pour réduire l'isolement des personnes aînées puisqu'elles sont des acteurs de proximité.

B) Des recommandations

Pour atténuer les conséquences des mesures sanitaires et retourner vers une certaine normalité, plusieurs personnes aînées ont besoin d'un coup de pouce pour retrouver leur qualité de vie et de profiter des bénéfices d'une vie sociale satisfaisante.

Il convient donc de leur offrir des activités et des expériences significatives afin que la pandémie et son cortège de peurs et de craintes puisse disparaître.

RECOMMANDATION # 1

Que les instances gouvernementales mettent en place les mesures nécessaires afin d'atténuer ou amenuiser les conséquences du manque de participation sociale qui vont perdurer malgré la fin de la pandémie.

- Conscientiser les MRC et les municipalités aux besoins des personnes aînées
- Avoir d'abord le souci des personnes aînées en situation de pauvreté
- Promouvoir les relations et les échanges entre générations
- Prolonger le PAAQ¹⁸ et l'améliorer afin que les clubs de l'Âge d'or et les clubs sociaux puissent mettre en place plus d'activités suite à la pandémie
- Augmenter le financement à la mission globale des organismes
- **Augmenter le financement du réseau Viactive**

NOTE. La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches considère que le présent AVIS ne peut être dissocié de « l'AVIS concernant des personnes aînées en situation de pauvreté » qui est complémentaire à celui-ci et qu'on peut trouver sur le site web www.tabledesainesca.wordpress.com. Lorsqu'une personne vit avec un manque de ressources financières, elle ne peut subvenir adéquatement à ses besoins et il s'ensuit une détérioration de sa santé. Il CONVIENT DONC DE PRENDRE EN COMPTE CET ÉLÉMENT.

RECOMMANDATION # 2

Que les instances gouvernementales soutiennent davantage les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre des plans d'action de leur politique MADA¹⁹ afin de travailler à contrer l'isolement et favoriser la participation sociale.

RECOMMANDATION # 3 :

Que les municipalités et les MRC diversifient les moyens afin de permettre aux aînés de sortir de l'isolement tout en continuant de demeurer dans leur municipalité.

¹⁸ Programme action aînés du Québec

¹⁹ Municipalités Amies des Aînés au Québec

- Créer des espaces et des occasions d'échange avec des interlocuteurs de tous les âges
- Travailler à développer les liens intergénérationnels
- Faciliter la participation de leurs citoyens aînés en leur donnant accès à des locaux et en leur offrant des activités
- Réunir les aînés de sa municipalité et faire de l'animation auprès d'eux
- Mettre en place des mesures afin de supporter les petites résidences pour aînés (RPA) dans le but qu'elles continuent à demeurer ouvertes et offrent des services aux personnes aînées du milieu
- Instaurer une formule particulière de « Parrainage pour socialiser » sur le modèle de « Parents secours »
- Instaurer des « BIEN-VEILLEURS²⁰ » ou de « BIEN-VEILLEUSES » dans leur municipalité

RECOMMANDATION # 4

Que des organismes communautaires ou les maisons d'éducation se préoccupent et aient la capacité d'offrir des formations à faible coût permettant une meilleure maîtrise des outils technologiques par les personnes aînées.

- Rendre les formations plus accessibles en allégeant les critères d'admissibilité pour les inscriptions (en milieu rural, il est difficile d'avoir le nombre de participants requis)
- Faciliter davantage l'utilisation par du soutien financier pour l'achat d'appareils usagés à l'OPEC, du prêt de matériel, du parrainage, du temps accès à Internet

On a constaté, en temps de pandémie que les aînés maîtrisant les outils technologiques ont pu avoir davantage de contacts avec des membres de leur famille. Leur confinement a été plus facile à supporter et moins déprimant. **Il faut prendre tous les moyens nécessaires pour réduire la « fracture numérique » chez les personnes aînées.**

Corollaire

RECOMMNDATION # 4.1

Que la Gouvernement du Canada, fasse connaître, prolonge et améliore le programme « Familles branchées » afin de permettre à plus d'aînés et de familles à faible revenu d'avoir accès à des services Internet.

- Prendre les moyens pour rendre plus accessible les services Internet, ce qui est un besoin essentiel pour réduire l'isolement

²⁰ L'AVIS sur l'isolement de certains aînés²⁰, TCA-CA, 18 avril 2019. 13 pages.

RECOMMANDATION # 5

Que les municipalités instaurent, en collaboration avec des organismes du milieu, des « BIEN-VEILLEURS ou des BIEN-VEILLEUSES » dans les milieux, ces sentinelles, ces vigies formées au repérage des aînés isolés afin de prévenir la détérioration de leur santé.

Il s'agit ici d'une mesure de prévention. Ces « BIEN-VEILLEURS/VEILLEUSES » travaillent en collaboration avec les travailleurs et travailleuses de milieu auprès des aînés vulnérables puisque ces derniers jouent un rôle important dans le repérage et afin d'éviter le dédoublement. De même, ces « BIEN-VEILLEURS/VEILLEUSES » doivent s'inspirer des meilleures pratiques en repérage par exemple celui des sentinelles en prévention du suicide ou le repérage selon l'APPUI aux proches aidants.

RECOMMANDATION # 6

Que le Gouvernement du Québec, bonifie des programmes existants ou mette sur pied un Programme d'activités sociales pour personnes aînées (PASPA) afin de leur redonner le goût de socialiser.

Compte tenu que plusieurs personnes aînées suite à la pandémie ont eu une vie sociale mitigée et qu'il faut travailler à les ramener dans la solidarité et l'amitié. Il en va de la conservation de leur santé mentale et du maintien de leur santé physique.

Ce programme pourrait permettre à des organismes communautaires et des municipalités de présenter des projets. Il s'agit de proposer des activités artistiques participatives impliquant des aînés isolés qu'on s'occupe de rejoindre, de transporter s'il le faut. À notre avis, les milieux ruraux et les petites RPA seraient à privilégier.

C. Des avenues prometteuses

- **Projet RésUrgence du Programme QADA dans la MRC des Appalaches**

Le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches, une table locale incorporée, bénéficie actuellement d'un projet du Programme Québec ami des aînés (QADA). Le projet vise par des activités artistiques à redonner le goût aux personnes aînées de socialiser suite à l'isolement provoqué par la pandémie. Ce projet se situe parfaitement dans la ligne des recommandations émises plus haut.

- **Prolongement du Programme ITMAV pour 2022-2023**

Le Programme d'Initiative de travail de milieu auprès des aînés vulnérables vient d'être prolongé d'une année, soit pour l'année 2022-2023.

- **Projet de « Bien-veilleurs » et de « Biens-veilleuses ».**

Un projet FARR (Fonds d'aide au rayonnement des régions) a été présenté en 2018 dans la MRC des Appalaches en collaborations avec la MRC des Etchemins. Il s'agit d'instaurer une forme de sentinelles bénévoles de la prévention de l'isolement à la manière de la prévention du suicide. Cette formule est issue d'un Avis²¹ sur l'isolement publié par la Table en 2018.

²¹ *Avis sur « L'isolement de certains aînés », TCA-CA, 18 avril 2018, 16 pages.*

2.4 Quatrième enjeu

AVIS SUR LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT

(Vivre dans sa communauté)

LE TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif regroupe divers modes de transports tels que :

- Le transport adapté ;
- Le covoiturage (tel que défini par la Loi) ;
- Le transport offert par le réseau de la santé et des services sociaux ;
- Le transport bénévole (tel que défini par la Loi) (qu'on appelle accompagnement-transport bénévole) ;
- Le transport scolaire ;
- Le taxi collectif ;
- L'autobus privé et public.

A) Des problématiques

Les transports

Lorsqu'il est question de transport, on en arrive indubitablement à des questions de coûts, d'horaires, d'achalandage, de distances à parcourir, d'utilisation, etc.

Concernant le **transport collectif**, on se rend compte qu'il n'est pas accessible partout.

Pour ce qui est de l'**accompagnement-transport**, on peut noter :de plus grands besoins avec l'avancée en âge de certaines personnes, un manque de bénévoles, la faiblesse des compensations financières, les complications avec les mesures sanitaires de la pandémie. Il faut ajouter le constat que les bénévoles vieillissent, qu'ils ont des réticences à aller à Québec, des réticences avec les conditions hivernales, avec le contexte de la pandémie, avec les délais d'attentes et avec le court moment entre la demande et la réponse qu'ils ont à donner pour réaliser le service.

Concernant le **transport adapté**, disons que les attentes se situent au niveau d'une adaptation au vieillissement de la population : nécessité de révision des critères, adaptation du formulaire et des procédures. De plus, il nous semble que l'application de ce mode de transport diffère d'un milieu à un autre. La satisfaction du service varie selon les MRC.

Des causes

Parmi les causes qui reviennent concernant le sujet qui nous préoccupe ici notons : la pandémie, l'accès aux services, le financement, le manque de bénévoles et la place de la voiture personnelle. La problématique était présente avant la pandémie et elle le sera également après, c'est un problème récurrent surtout en ruralité.

B) Des recommandations

Afin de vivre dans sa communauté le plus longtemps possible, il convient de donner de plus grandes possibilités d'accès à du transport collectif.

RECOMMANDATION # 1

Que la concertation du ministère des Transports du Québec (MTQ) avec les MRC permette d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches.

- Faire la promotion du transport collectif
- Développer une meilleure concertation entre les acteurs politiques et les prestataires de services
- Tenir compte qu'en milieu rural l'achalandage peut être moindre
- Faciliter l'accès au transport adapté
- Établir un guichet unique en transport collectif dans chaque MRC

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui font de l'accompagnement-transport et permettre de la souplesse dans l'opérationnel.

- Assurer une réponse adéquate pour les besoins médicaux
- Tenir compte de l'éloignement d'un centre hospitalier dans le transport pour des rendez-vous médicaux en mettant en place une tarification spéciale
- Ouvrir ce transport à d'autres fins (loisir, épicerie, magasinage, etc.)
- Développer une meilleure concertation entre les acteurs politiques, les organismes communautaires et les prestataires de services
- Bonifier le financement de ce type de transport
- Ajouter des crédits d'impôt remboursables pour ce type de transport
- Offrir un crédit d'impôt remboursable aux bénévoles transporteurs

RECOMMANDATION # 3

Que les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport.

- Développer une meilleure concertation entre les acteurs des milieux
- Développer des interconnections entre municipalités de même qu'entre MRC

Lorsqu'un financement est basé sur l'achalandage d'un réseau de transport en commun, les milieux ruraux sont désavantagés.

RECOMMANDATION # 4

Que le ministère des Transport du Québec (MTQ) en collaboration avec les MRC de la région rendent le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches.

- Élargir les critères d'accès au transport adapté
- Étendre les disponibilités horaires
- Alléger les formulaires de demande
- Accorder un meilleur financement
- Participer au guichet unique de répartition

C) Des avenues prometteuses

- **L'exemple de la Gaspésie (Synthèse²²)**

La région Gaspésie-Îles de la Madeleine s'est dotée d'une régie intermunicipale en 2009 avec un projet pilote. Aujourd'hui la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles de la Madeleine (RéGIM) réussie à faire 80 000 déplacements sur 21 trajets réguliers sur le territoire, munie d'horaire avec ou sans réservation, 5 jours par semaine.

« Ainsi est venue la question : comment pérenniser le réseau et les services? Le réseau engage une firme-conseil qui analyse les possibilités. La solution pourrait être une taxe à l'essence. Ça prend un fort consensus politique pour effectuer un travail de cette ampleur, au plan régional – ainsi que la concertation, mobilisation de l'ensemble des acteurs. En ayant ce consensus, ils ont déposé une demande auprès du ministère des Finances en 2012 puis elle a été acceptée²³. »

« En 2015, la régie réalise une planification stratégique, avec une vision, une mission. L'avenir sera de réaliser un plan de mobilité durable et d'électrification sur 5 ans pour l'ensemble du territoire avec six stations de services en mobilité intégrée pour faciliter l'intermodalité des transports et un projet du réseau d'autopartage Tcité. Pour l'instant, il y a neuf voitures en fonctions, un réseau de vélo-électrique, ainsi qu'une plateforme unique dans l'offre de services de déplacement (maasS). Pour finir, un projet de co-voiturage et de voiturage (Type Uber)²⁴ ».

- **Le Programme d'aide au transport collectif MADA annoncé le 18 mai 2022**

Afin de soutenir les organismes de transport collectif en milieu rural et d'identifier des initiatives pour favoriser la mobilité des personnes aînées, le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, ainsi que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Marguerite Blais, sont fiers d'annoncer la mise en place d'une enveloppe budgétaire maximale de 900 000 \$ pour le Programme d'aide au transport collectif - Municipalité amie des aînés.

Ce nouveau programme a pour objectif de répondre aux besoins de déplacements particuliers des aînées et aînés résidants en région. Il permettra d'identifier, à l'aide d'études, les possibilités pour bonifier le service de transport collectif régional en place ainsi que pour instaurer un nouveau service répondant aux enjeux de la clientèle aînée, notamment par le transport à la demande, une offre d'accompagnement personnalisé et un service porte-à-porte. Il permettra aussi d'améliorer les connaissances des personnes aînées et de favoriser leur apprentissage au sujet des

²² RQDS webinaire du 24 février 2022

²³ RQDS webinaire du 24 février 2022 – document page 6.

²⁴ Idem, page 7

services de transport collectif dans leur région et des procédures de réservation et d'acquisition de titres de transport. Pour se faire, différents moyens seront déployés, dont des capsules vidéo, des séances d'information et des services de parrainage.

Faits saillants

Le programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023 et il couvre les dépenses admissibles à compter du 1er janvier 2021.

Il comprend les trois volets suivants :

- **Volet 1 : Réalisation d'études de besoins et de faisabilité préalables à l'implantation d'un nouveau service de transport collectif régional;**
- **Volet 2 : Établissement de projets pilotes permettant l'instauration de nouveaux services de transport répondant aux enjeux de mobilité de la clientèle aînée;**
- **Volet 3 : Mise en place d'initiatives visant à améliorer l'apprentissage, par la clientèle aînée du territoire, des services offerts en matière de transport collectif régional ainsi que des procédures de réservation ou d'acquisition de titres de transport.**

Ce nouveau programme répond à une mesure inscrite (no 67) au plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges, soit celle qui vise à soutenir des projets favorisant la mobilité des aînés, particulièrement en milieu rural, et à diffuser les nouvelles initiatives mises en place. Avec le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il s'agit du deuxième programme qui est affilié à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

2.5 Cinquième enjeu

AVIS SUR L'ÂGISME (Vivre dans la dignité)

L'OBJECTIF principal du présent AVIS de permettre à toutes les personnes aînées de vivre dans la dignité en éliminant les préjugés et les pratiques discriminatoires envers elles.

A. Des problématiques

A.1 C'EST QUOI L'ÂGISME ?

A) Selon le *Rapport du directeur de la santé publique 2021*²⁵

L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. Il peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type.

B) Selon Inversen

Des attitudes, des stéréotypes et des représentations négatives envers le vieillissement et les personnes aînées pouvant mener à des situations de discrimination ou de préjudices implicites ou explicites au niveau micro (individuel), meso (réseaux sociaux) ou macro (institutionnel ou culturel).

Source : Iversen, et al. (2009). *A conceptual analysis of ageism. Nordic Psychology*, 61:3, p. 4-22. Tiré du guide d'appel de projets *L'Initiative pour l'inclusion sociale des personnes aînées : un enjeu collectif* - septembre 2020.

Ce qui pose problème

Le contexte de la pandémie a exacerbé le phénomène de l'âgisme en généralisant les facteurs de vulnérabilité des personnes de 70 ans et plus. L'âgisme comporte un élément de perception. Les personnes aînées ont eu l'impression d'être caricaturées, d'être écartées du débat parce qu'elles n'ont plus rien à offrir à la société, d'être campées dans une catégorie à part, de porter

²⁵ *Rapport du directeur national de la santé publique, Publication du MSSS, 4 octobre 2021, page 7.*

une étiquette sociale. Elles se sont senties discriminées au niveau de la santé en raison de leur âge. Puis, elles trouvent que parfois elles sont infantilisées par leurs enfants.

Des causes

Parmi les causes de la problématique, retenons le rôle de la société, le contexte de la pandémie et les communications.

La société préfère la compartimentation, une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. Les tranches d'âge répondent à cette idée. Les personnes aînées sont des retraités vivant dans leur logement, des gens en RPA ou en CHSLD. La pandémie a eu pour effet de monter en épingle la situation des personnes aînées et les considérer comme une classe à part avec des mesures sanitaires spécifiques. Leur vulnérabilité a été soulignée. Ainsi, elles ont été stigmatisées par les médias.

B. Des recommandations

RECOMMANDATION # 1

Que le gouvernement du Québec fasse de la lutte à l'âgisme une priorité gouvernementale par des actions concrètes intensives.

RECOMMANDATION # 2

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avec l'aide des personnes aînées en consultation, identifie dans ses services des situations ou des pratiques d'âgisme ainsi que des correctifs à mettre en place dans les plus brefs délais.

RECOMMANDATION # 3

Que les instances décisionnelles misent sur l'intergénérationnel.

RECOMMANDATION # 4

Que les instances décisionnelles sensibilisent leurs membres et la population en général à l'âgisme et prennent des mesures pour transformer la perception négative des personnes aînées.

RECOMMANDATION # 5

Que les personnes aînées et leurs représentants soient plus visibles et s'impliquent de diverses façons auprès des générations montantes.

C. Des avenues prometteuses

- **La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) apporte des changements concernant l'examen médical pour les personnes âînées de 75 ans**

En vertu d'un communiqué émis le 29 mars 2022, il est indiqué que dans un souci constant de bonifier son service à la clientèle et de réduire la bureaucratie, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) apporte certains changements concernant la santé des conducteurs, en ce qui a trait au volet évaluation médicale de l'aptitude à conduire des conductrices et conducteurs âgés de 75 ans. Ainsi, un nouveau formulaire d'autodéclaration médicale obligatoire est maintenant transmis aux titulaires de permis ayant atteint l'âge de 75 ans. Ce formulaire remplace le rapport d'examen médical et le rapport d'examen visuel demandés antérieurement.

- **Outil pour les Tables régionale de concertation des aînés (TRCA) et leurs membres**

ABCdaire sur l'âgisme « L'âgisme, c'est assez de A à Z »

Rédigé par Andrée Sévigny, Ph.D ce guide se veut être un outil de sensibilisation à l'âgisme afin de partager la réalité des personnes aînées et créer une société plus inclusive.

Pour consulter le guide: ***Les réalisations du CCEG / CCTT - Cégep Drummondville***

3. CONTRIBUTION AU VIEILLISSEMENT ACTIF

INTERVENTIONS FAVORISANT UN VIEILLISSEMENT ACTIF

Concernant le Vieillissement actif, voici deux types d'interventions en Chaudière-Appalaches

A) La TCA-CA avec son bulletin « Au fil des jours »

ÉDITION	SUJET OU TITRE
Automne 2020	Article « Pistes d'actions à privilégier depuis le début de la pandémie »
Édition spéciale en novembre 2020	« Édition spéciale sur le bénévolat »
Janvier 2021	Article « Tactiques pour garder le moral et la forme » Article « Prendre soin de soi... un mot d'ordre »
Février 2021	Article « Ressources pour combattre le cafard occasionné par le contexte actuel » Article « Combattions les effets de la pandémie »
Mai 2021	Article « Une conférence virtuelle de la SAAQ <i>Au volant de ma santé</i> » Article « Le thème de la JIA a été illustré »
Juin 2021	Article « Le 15 juin : un appel à la bientraitance »
Septembre 2021	Article « JIA 2021 : le thème »
Infolettre (début de février)	« Maltraitance envers les aînés : Première série de capsules »
Février 2022	Article « Le réseau des éclaireurs a besoin de vous » Article « Les ateliers <i>Vivre chez soi ou déménager</i> sont de retour » Article « Mars, mois de prévention de la fraude » Article « Maltraitance envers les aînés : 2 ^e série des capsules »
Mars 2022	Article : « Maltraitance envers les aînés : 3 ^e série de capsules »

B) Des initiatives des Tables locales qu'*Au fil des jours* a publié.

COURRIER BONHEUR DANS LA MRC DES APPALACHES

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, secteur Thetford, la MRC des Appalaches et le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches acceptent de récidiver avec une deuxième phase du Courrier Bonheur.



Le succès de l'édition du temps des fêtes est sans équivoque, plus de 1000 attentions ont été remises à des personnes aînées! Pourquoi ne pas renouveler l'expérience à l'occasion de la Saint-Valentin? Plusieurs citoyens l'ont demandé, ils ont été entendus.

Les résidences d'aînés ont confirmé leur intérêt. Pour ce faire, nous invitons la population à déposer leurs cartes, bricolages et autres attentions de St-Valentin dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet, soit devant les résidences et les logements sociaux communautaires. Certaines classes, CPE et garderies ont été sollicitées. C'est lorsqu'on s'y met tous ensemble qu'on peut contribuer à briser l'isolement des personnes aînées. C'est la fête de l'amour, soyons généreux ! Une simple action qui fera toute la différence. En ces temps plus difficiles, la solidarité prend tout son sens.

Afin de connaître les endroits participants, consultez la page Facebook du Mouvement Actions Appalaches au <https://www.facebook.com/Mouvement-Actions-Appalaches-100689245239744>. Vous pouvez vous abonner à la page au passage. ❤️❤️❤️

COURRIER DE ST-VALENTIN EN BEAUCE

La Table de concertation des aînés de Beauce a initié le projet « Courrier de St-Valentin » pour les personnes vivant dans les résidences pour personnes aînées de la région de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche. En collaboration avec les élèves des écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaires de Beauce-Etchemin, plus de 800 cartes de St-Valentin ont été distribuées aux aînés résidants dans 16 différentes résidences. Un simple geste, mais porteur de joie, de bonheur et d'encouragement en cette période de confinement. Prendre note que des mesures sanitaires ont été mises en place tout au long du processus afin de protéger tous les milieux.



UN CIRCUIT DE DONS DE LIVRES POUR LES AÎNÉS DANS LES ETCHEMINS

Les partenaires de la Table de concertation des aîné(e)s des Etchemins et les propriétaires des RPA des Etchemins sont à développer un système de dons de livres pour les aînés. Actuellement, c'est une première boîte de 60 livres qui a quitté la résidence du Belvédère du Lac pour circuler de RPA en RPA mais aussi chez les aînés bénéficiant des services de la Coopérative de services à domicile des Etchemins.



Le tout respecte bien sûr les mesures sanitaires requises. Il s'agit d'une des nombreuses initiatives déployées par les partenaires du milieu pour prévenir la détresse et le déconditionnement cognitif chez les aînés.

Source : Sébastien Provost sébastienprovost.etchemins@ssss.gouv.gc.ca

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS DANS LOTBINIÈRE

Le 27 septembre 2021, le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière (CPAL) a offert à ses membres une réflexion théâtrale du Théâtre Parminou à la salle de Laurier -St-Flavien afin de souligner la Journée Internationale des aînés 2021. Cette journée, a pour but de sensibiliser le public aux questions touchant les personnes âgées. La réflexion théâtrale présentée était: **PASSER DATE!** qui parle de l'âgisme et de la péréemption sociale. Voir texte précédent.



La Journée Internationale des aînés nous permet de prendre le temps d'apprécier les contributions que les personnes aînées apportent à la société. Pour souligner cette journée, les membres de la Table de Concertation des Partenaires aux Aînés de Lotbinière ont fait fabriquer des sous-verres avec l'imprimé: "Merci d'être toujours présent".



Les ressources du CPAL ont eu le plaisir de remettre un sous-verre personnalisé aux personnes présentes et les participants sont aussi repartis avec des sous-verres à personnaliser pour les aînés de leur entourage. Encore une fois, "Merci d'être toujours présent pour le CPAL".

Source : Annie Paquet, directrice CPAL

UNE INITIATIVE DE LA TABLE DES AÎNÉ(E)S DES ETCHEMINS

Bonnes pratiques municipales pour contrer l'isolement chez les aînés

La Table de concertation des aînéEs des Etchemins (TCAE) a invité les acteurs municipaux impliqués auprès des aînés à participer à une rencontre de partage de bonnes pratiques municipales pour soutenir les aînés et contrer leur isolement. Cette rencontre a permis de:

- Partager les bons coups des municipalités ;
- Sensibiliser les acteurs municipaux à l'importance de contribuer au repérage des aînés ayant des besoins particuliers ;
- Faire connaître les types de soutien offerts aux municipalités par le travailleur de milieu et l'équipe locale du service de promotion de la santé, de prévention et de l'organisation communautaire du CISSS-CA qui étaient présents à la rencontre ;
- Mailler plusieurs élus ayant le dossier aîné et les chargés de projet MADA de différentes municipalités.

Une initiative simple qui a permis de jeter de nouvelles bases pour de belles collaborations! Source : Sébastien Provost, organisateur communautaire des Etchemins.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS EN BEAUCE

En lien avec la Journée internationale des aînés, la Table de concertation des aînés de Beauce (MRC de Beauce-Sartigan et MRC de Robert-Cliche) a organisé une activité qui consistait à distribuer, depuis le début de septembre des podomètres aux personnes aînées dans les municipalités.

Les personnes étaient invitées à marcher 30 km entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre. Un prix de participation de 75 \$ en certificat cadeau sera tiré dans chaque localité pour les personnes qui ont participé. Pour la Ville de St-Georges, il a été convenu que l'Association bénévole Beauce-Sartigan et la COOP de services à domicile de Beauce-Sartigan en feraient la distribution. Les pédomètres restants seront distribués dans les RPA.



Gisèle Samson

Micheline Doyon

Suzanne Poulin

Source : Luc Bergeron

PRODUCTION DU « « RÉPERTOIRE DE SERVICES AUX AÎNÉS » PAR LE CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES (Table locale) Novembre 2021.

Fidèle à sa priorité d'information, le Conseil des aînés a mis à la disposition du public en novembre dernier, le nouveau « Répertoire des services aux aînés MRC des Appalaches ». Un document interactif de grande qualité.

Celui-ci est accessible sur quatre site web : MRC des Appalaches, Ville de Thetford, Centre d'action bénévole Beaulac-Garthby et bientôt sur Corporation de développement communautaire des Appalaches.

Les organismes qui désirent en avoir une copie électronique peuvent s'adresser aux membres du CA.



CONCLUSION

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, fidèle à sa mission « Pour le mieux-être des personnes aînées » considère que l'exercice de concertation de 2021-2022 a été très bien orchestré, très positif et dynamisant.

Dans un contexte de Covid-19, la Table a réussi à consulter dans le cadre d'une rencontre intersectorielle en présentiel les représentants des ainés et des ainés. Puis, elle a fait connaître aux décideurs des enjeux qui concernent les personnes aînées de la région. Elle a transmis les besoins exprimés et les a traduits en recommandations.

La Table s'est fait connaître. Elle s'est fait connaître tant auprès des élus fédéraux, provinciaux et municipaux, de même qu'auprès d'institutions et des organismes. Ainsi elle a rejoint de nouvelles organisations qui pourront être des partenaires ou des membres dans un avenir prochain.

La Table a démontré sa capacité de réflexion et de proposition de recommandations fondées et prometteuses d'améliorations.

La table a suscité des réflexions et amené des instances à prendre position.

Les membres du conseil d'administration, ont accepté un plan d'action 2022-2023 qui permettra de suivre l'évolution (monitorée) des actions entreprises dans le cadre des avis et de poursuivre ce rôle d'influence pour le mieux-être des ainés.

Le Conseil d'administration de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



Document approuvé par le CA lors de la réunion du 15 juin 2022.